



Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Le Préfet du Nord et le Président de la Communauté de communes Pévèle-Carrebault

Axe 5	Réduire la consommation énergétique
Action 6	Rénover énergétiquement les bâtiments publics et privés
Sous-Action	Rénover énergétiquement les logements privés
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Pévèle-Carrebault
Description de l'action	La Pévèle Carembault a délibéré sur son Plan Climat Air Energie Territorial lors du conseil communautaire du 9 mars 2020. Celui-ci a, le 20 décembre 2019, reçu un avis favorable du Préfet de région. Le secteur résidentiel étant l'un des principaux consommateurs d'énergie et émetteurs de GES, le PCAET de la CCPC définit des objectifs de réduction de ce secteur. Pour ce faire, la Communauté de Communes Pévèle-Carembault souhaite se doter de compétences humaines permettant d'accompagner les communes et les habitants dans leurs travaux de rénovation énergétique. Un dispositif est en cours d'élaboration afin de définir le niveau d'accompagnement. Ce travail est mené en partenariat avec la Région Hauts de France dans le cadre de la mise en place des Guichets Unique de l'Habitat.
Partenaires	Région Hauts de France DDTM
Coût prévisionnel	40 000€ pour l'ingénierie (CCPC) 100 000€ pour accompagner les projets de de rénovation énergétique des habitations (CCPC)
Calendrier	2020
Indicateurs d'évaluation proposés	- Nombre de communes accompagnées ; - Nombre de logements rénovés.